

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.040

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, à 15 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Gilbert LOUX
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU SOUMISSIONNAIRE À LA CONCESSION DE SERVICE POUR LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AINSI QUE LES MOTIFS DU CHOIX ET L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 6 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La Ville de ROYAN a conclu un marché public de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation de mobiliers urbains avec ABRI SERVICE NOUVELLE-AQUITAINE (ex-SPACEO) qui arrive à terme le 31 mars 2021.

Juridiquement, la procédure ayant changé, passant d'un marché public à une concession de services, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n°20.094 du 11 septembre 2020, de recourir à une concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication sur le territoire communal.

Un avis de concession (*avis de publicité*) a été publié dans les publications suivantes :

- Profil acheteur : Plateforme AMPA, publié le 28 septembre 2020
- Journal « LE MONITEUR »,publié le 9 octobre 2020 (*Version papier*)
29 septembre 2020 (*version dématérialisée*)
avis n°AO-2041-0934.
- BOAMP :publié le 27 septembre 2020
annonce n°20-117816
- JOUE :publié le 30 septembre 2020
annonce n°2020/S 190-459963 - JO/S S190

La date limite fixée pour la réception des candidatures était le 3 novembre 2020 à 12 heures.

Les entreprises suivantes ont fait acte de candidature :

- ABRI SERVICES NOUVELLE-AQUITAINE
- GIROD MEDIAS
- PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE.

La Commission d'Ouverture des Plis (COP), constituée par délibération n°20.113 du 15 octobre 2020, s'est réunie le 9 novembre 2020 pour procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures et a constaté que les dossiers de candidatures étaient incomplets.

Il a été demandé aux candidats de compléter leur dossier de candidature.

Le 23 novembre 2020, après avoir procédé à la vérification de la complétude des dossiers, la Commission d'Ouverture des Plis a procédé à l'analyse des candidatures et après examen des garanties professionnelles, techniques, économiques et financières, du respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail, a décidé d'admettre les candidats pour la phase d'ouverture des offres.

Les offres ont été transmises à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour analyse.

La Commission d'Ouverture des Plis a été appelée à se réunir une nouvelle fois afin de porter un avis sur les offres le 18 décembre 2020. Au vu de l'avis de la commission, j'ai décidé de poursuivre avec les trois soumissionnaires en phase de négociation.

Enfin, la phase de négociation a eu lieu :

- Un courrier a été adressé via la plateforme du profil acheteur le 28 décembre 2020 aux soumissionnaires admis à négocier les invitant à une audition le 13 janvier 2021 et leur demandant de préciser certains points de leurs offres avant le 10 janvier 2021 à 12 heures.
- Les soumissionnaires ont apporté leurs réponses dans un courrier remis dans le délai imparti.
- Ils ont été auditionnés dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.
- En date du 19 janvier 2021, en tant que Maire, j'ai demandé aux soumissionnaires leur offre améliorée via la plateforme du profil acheteur. Les soumissionnaires devaient transmettre leurs réponses au plus tard le 28 janvier 2021 à 12 heures.
- Les candidats ont apporté leurs réponses dans un courrier remis dans le délai imparti.

- Le 12 février 2021, j'ai informé les candidats que l'offre remise constituait leur offre finale et j'ai donc clôturé les négociations.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), en tant qu'autorité habilitée à signer la convention, j'ai saisi le Conseil Municipal du choix de l'entreprise auquel j'ai procédé, à savoir PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE.

J'ai transmis à cet effet au Conseil Municipal le 3 mars 2021 le rapport de la Commission (*rapport d'analyse des offres initiales*) présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat contenus dans mon rapport d'analyse des offres finalisées.

Le projet de contrat et ses annexes ainsi que les pièces de la procédure sont consultables au Secrétariat Général de la Mairie aux heures d'ouverture.

Par conséquent, je propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de la Société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE en qualité de concessionnaire du service de mise à disposition, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication sur le territoire communal de la Ville et son offre de base, d'approuver les termes du contrat de concession et ses annexes et de m'autoriser ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-5 et R.1410-1,
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.1121-3 et L.3124-5,
- Vu la délibération n°20.094 en date du 11 septembre 2020 approuvant le principe d'une concession relative à l'exploitation du service de mise à disposition, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation de mobilier urbains d'affichages publicitaires et de supports de communication sur le territoire communal,
- Vu la délibération n°20.113 du 15 octobre 2020 portant création de la Commission d'Ouverture des Plis,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Ouverture des Plis en charge de l'analyse des candidatures, établi lors de sa réunion du 9 novembre 2020,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Ouverture des Plis en charge de l'analyse des candidatures, établi lors de sa réunion du 23 novembre 2020,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Ouverture des Plis en charge de l'analyse des offres initiales établi lors de sa réunion du 18 décembre 2020, et émettant un avis favorable à l'engagement des négociations avec les candidats ayant remis une offre,
- Vu le rapport de la Commission (*rapport d'analyse des offres initiales*) présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci,
- Vu le rapport final (*rapport d'analyse des offres finalisées du Maire*) présentant l'analyse des propositions des candidats, ainsi que les motifs du choix du soumissionnaire et l'économie générale du contrat,
- Vu le projet de contrat de concession et ses annexes relative à l'exploitation du service de mise à disposition, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication sur le territoire communal,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le choix de la Société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE en qualité de concessionnaire du service de mise à disposition, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains et de supports de communication sur le territoire communal de la Ville et son offre de base,
- d'approuver les termes du contrat de concession et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales le 23 mars 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 23 mars 2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

